



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 Briançon cedex  
Tél : 04 92 21 35 97  
Fax : 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

**DELIBERATION**  
**N° 2014-45 du 21 MAI 2014**

**OBJET : COMITE TECHNIQUE (CT) : composition et conditions de l'avis**

*Rapporteur : M. le Président*

Le 21 mai 2014 à 18 heures30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 14 mai 2014 en la salle du Conseil Les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 36 (de la délibération n°2014-43 à la délibération n°2014-49 puis de la délibération n°2014-51 à la délibération n°2014-66)  
35 pour la délibération n°2014-50

Nombre de pouvoirs : 10

Votants : 46 (de la délibération n°2014-43 à la délibération n°2014-49 puis de la délibération n°2014-51 à la délibération n°2014-66)  
45 pour la délibération n°2014-50

*Mme Anne-Marie FORGEOUX est nommée secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, M. Yvon AIGUIER, M. Gilles MARTINEZ, Mme Marie MARCHELLO (s'est retirée pour la délibération n°2014-50), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohammed DJEFFAL, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Régis JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Alain FARDELLA, Mme Dominique BRACHET, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIE, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. François BOULANGER.

**Avaient donné pouvoir :** Mme Catherine GUIGLI à Mme Renée PETELET  
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohammed DJEFFAL  
M. Maurice DUFOUR à M. Eric PEYTHIEU  
Mme Claude JIMENEZ à Mme Nicole GUERIN  
M. Bruno MONIER à M. Romain GRYZKA  
M. Marc FORNESI à M. Guy HERMITTE  
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Michel REYMOND  
M. Michel ROUSSEAU à Mme Catherine VALDENNAIRE  
M. Philippe STOCKLI à M. Jean-Luc NEVEU  
M. Olivier FONS à Mme Nicole MATHONNET

**Vu** la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social ;

**Vu** le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

**Vu** l'avis du bureau en date du 28 avril 2014 proposant de fixer à cinq le nombre de représentants des élus et de recueillir l'avis de ces représentants avant expression de l'avis du CT ;

**Considérant** qu'un comité technique doit être créé au sein de toute collectivité employant au moins 50 agents ;

**Considérant** qu'il appartient au Président de la Communauté de désigner nommément les représentants des élus parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de l'établissement ;

**Vu** l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

- Fixe à cinq le nombre de représentants des élus titulaires, et cinq suppléants ;
- Désigne les représentants de l'assemblée délibérante suivants :

<i>Comité Technique</i>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
CHEVALIER Jean-Louis	GUERIN Nicole
FARDELLA Alain	DAERDEN Francine
FINE Sébastien	JOUFFREY Régis
NEVEU Jean-Luc	MICHELON Philippe
VIOUJAS Jean-Franck	PEYTHIEU Anne -Marie

- Fixe à cinq le nombre de représentants du personnel titulaires, et cinq suppléants ;
- Décide que l'avis du CT soit rendu lorsqu'ont été recueillis d'une part l'avis des représentants du personnel, et d'autre part l'avis des représentants de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,



**Alain FARDELLA.**



Date affichage : 26 MAI 2014